

montant total de 540 millions de dollars (É.-U.). L'apport de contrepartie fourni à l'égard de ces projets s'est élevé à environ la moitié de cette somme. Au cours de la même période, le Conseil d'administration a approuvé 1,075 projets de plus grande envergure sous la rubrique du Fonds spécial. Le PNUD avait, à la fin de 1969, dépensé quelque 640 millions de dollars (É.-U.) pour la mise en oeuvre de ces projets alors que les pays bénéficiaires avaient pour leur part contribué l'équivalent de 900 millions de dollars (É.-U.) en espèces ou en nature.

La parution, vers la fin de 1969, du Rapport Jackson (Étude de la capacité du système des Nations Unies pour le développement) a marqué la fin de deux décennies d'engagements sans cesse croissants du groupe des Nations Unies dans le domaine du développement économique et social. Dans son rapport, sir Robert Jackson recommande certaines réformes majeures de l'organisation et des opérations des organismes de développement des Nations Unies destinées à accroître la capacité des organismes à entreprendre un programme considérablement élargi. Au cours de récentes réunions du Conseil d'administration du PNUD, le Canada a participé activement à l'élaboration d'une gamme étendue de principes et de lignes directrices visant à renforcer le PNUD et inspirés des recommandations du Rapport Jackson. Ces décisions reposent sur la mise en application du principe de "programmation par pays" de la coopération des Nations Unies en matière de développement: relier l'activité des Nations Unies plus étroitement aux objectifs de chaque pays en voie de développement; coordonner davantage les efforts des divers organismes d'aide au développement affiliés aux Nations Unies; accroître les responsabilités des 94 bureaux extérieurs du PNUD répartis dans le monde; enfin, perfectionner le processus de sélection et d'exécution des projets.

Le Canada compte parmi les pays qui ont le plus largement appuyé le PNUD et les programmes qui l'ont précédé; du début jusqu'à 1971 inclusivement, il leur a versé 107.5 millions de dollars. En 1970, le Canada a versé 15.3 millions de dollars (É.-U.), soit plus de six pour cent des apports mondiaux. Dans la revue de sa politique étrangère publiée l'an dernier, le Gouvernement a affirmé son intention d'accroître son appui financier au Programme des Nations Unies pour le développement dès qu'il fera preuve de plus d'efficacité. En plus de ses apports au PNUD, le Canada a contribué à un certain nombre de programmes d'aide aux réfugiés de l'Afrique australe en matière d'éducation mis sur pied par l'ONU. Une partie de l'apport canadien au Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est ainsi destiné aux réfugiés de l'Afrique australe, et le Canada a versé \$50,000 au Programme de l'ONU pour l'éducation et la formation des Sud-Africains (UNETPSA) en 1970.

Organismes intergouvernementaux

Une bonne part de l'activité qu'exercent les Nations Unies pour améliorer les conditions économiques et sociales des peuples du globe est exécutée par des organismes intergouvernementaux spécialisés. Ce sont des organismes autonomes qui sont liés aux Nations Unies par des accords spéciaux. Ils ont leurs propres membres, leurs corps législatif et exécutif, leur propre secrétariat et leur budget, mais ils collaborent avec les Nations Unies et